



Texte cadre définissant les relations entre
l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine
et l'Association Compassion en Action

La présente convention formalise une collaboration effective de plus de vingt ans entre l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine dénommée ci-dessous UEPAL et l'Association Compassion en Action dénommée ci-dessous CEA. Chacune de ces deux institutions a connu des évolutions importantes durant cette longue période mais le but poursuivi par les deux partenaires est et reste le même : l'annonce de l'Evangile de Jésus-Christ à toute personne et en tout lieu, plus spécifiquement dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Née en 2006, l'UEPAL est formée du rapprochement entre les deux Eglises protestantes historiques, l'Eglise protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine et l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine, issues toutes deux de la Réformation protestante du XVI^{ème} siècle. Leur implantation historique et leur engagement au service de l'Evangile en font un interlocuteur reconnu par les responsables de la société alsacienne et mosellane et par les Articles organiques, en particulier dans le domaine de la santé où elles sont fortement engagées, tant au service des personnes soignées que des personnes soignantes.

Fondée en 1990, l'Association CEA s'est donnée pour objectif « d'apporter une écoute, un accompagnement, un soutien à des personnes démunies et solitaires face à la maladie, la mort ou une autre circonstance difficile de la vie, d'entreprendre ou d'appuyer selon ses possibilités toute action qui lui semblera utile par rapport à cet objectif, d'encourager ses membres et sympathisants à la réflexion, la formation et l'engagement personnel dans cet objectif » (Extrait de l'article 2 des statuts) Les personnes membres de CEA sont membres d'Eglises évangéliques et personnellement engagées dans le témoignage chrétien.

Le cheminement commun de l'UEPAL et de CEA a permis aux deux partenaires de découvrir qu'ils partagent les mêmes convictions sur la manière de témoigner de l'Evangile dans le monde des établissements sanitaires et médico-sociaux. En particulier ils affirment :

- Que le message de l'Evangile doit être annoncé à chacun dans le respect de son identité, de son parcours de vie et de sa spiritualité propre ;
- Que les aumôniers appelés à ce ministère de l'Eglise ont besoin du discernement de la communauté de l'Eglise, qu'ils doivent bénéficier d'une réelle formation en théologie protestante, d'une formation à l'écoute et à l'accompagnement, ainsi que d'un accompagnement professionnel régulier durant l'exercice de leurs missions

Les deux partenaires s'engagent à s'informer régulièrement sur les évolutions présentes et futures tant dans leur organisation respective que dans leurs objectifs. Ils y veilleront à l'occasion de rencontres semestrielles. Sur la base de ces relations fraternelles, l'association peut recommander à l'UEPAL des

candidats aux fonctions d'aumônier en milieu hospitalier ou médico-social. CEA veillera à informer clairement les candidats des exigences de l'UEPAL à l'égard des aumôniers agissant en son nom (voir à ce sujet le texte cadre de l'Aumônerie des Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux –AESMS- joint à la présente convention). L'UEPAL, en accueillant les personnes recommandées par CEA, le fera sur la base de la confiance réciproque et dans le respect de leur identité théologique et spirituelle. L'UEPAL peut être amenée à proposer des candidats à CEA.

Les candidats proposés par CEA, comme tout autre candidature aux fonctions d'aumônier, devront recevoir l'approbation du Groupe d'Examen des Candidatures comme spécifié dans le texte cadre, puis du Conseil restreint de l'UEPAL et de l'Assemblée générale de CEA.

L'UEPAL prend acte, par la présente convention, que ces personnes tout en exerçant comme aumônier au sein du service de l'AESMS, devront consacrer une partie de leur ministère :

- A rendre compte devant l'Assemblée générale de CEA et son comité de leurs activités ;
- A la visite des Eglises locales en lien avec CEA pour y parler de leur ministère ;

En outre :

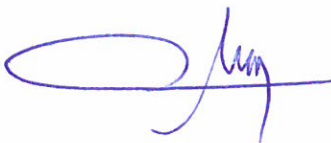
- ✓ Ces personnes bénéficieront d'un accompagnement particulier de la part de CEA ;
- ✓ L'Entraide Solidarité Protestante (ESP), en règle générale, assumera les fonctions d'employeur des aumôniers au nom des deux instances. CEA prend l'engagement de contribuer au financement de chaque poste selon les modalités qui seront définies pour chaque situation individuelle ;
- ✓ Les aumôniers CEA/UEPAL feront partie sans distinction du corps des aumôniers de l'UEPAL et bénéficieront de l'accompagnement professionnel du service de l'AESMS en particulier et de l'UEPAL en général.

Il sera établi pour chaque aumônier

- Une convention précisant les termes d'embauche, en particulier la responsabilité financière de l'UEPAL et de CEA ;
- un cahier des charges précisant les missions de l'aumônier, établi par l'UEPAL et CEA, validé par l'aumônier, l'UEPAL et CEA.

Fait à ..., le jj/mm/aaaa

Le président de l'UEPAL



Le président de CEA

